

Communauté Urbaine de Bordeaux Dossier de demande de labellisation Cit'ergie®

Politique énergétique et climatique de la collectivité



Etabli le : 21/09/2012

Par :

- Hélène DOURNEAU, chef de projet Cit'ergie®
- Sébastien DENIS, conseiller Cit'ergie®

**Dossier de demande de
labellisation Cit'ergie®
Communauté Urbaine de Bordeaux**



Source : Dossier de demande
version 04.2012

Sommaire

Etabli le : 21.09.2012

- Chapitre 1 **Demande d'obtention** : Avec motivations, contient toutes les signatures et engagements envers l'ADEME oui non
- Chapitre 2 **Portrait de la collectivité** : Structure, organisation, indicateurs, résumé des principales actions de la politique énergétique de la collectivité oui non
- Chapitre 3 **Etat de la situation et instruments de travail** : Aperçu de l'évolution des résultats, catalogue d'actions Cit'ergie® rempli par le conseiller, objectifs et programme de politique énergétique et climatique oui non
- Chapitre 4 **Références et documentation** : Documents présentant les chiffres et les activités de manière synthétique et compréhensible oui non

NB Le présent dossier est élaboré par le chef de projet Cit'ergie® et le conseiller Cit'ergie®. Il s'adresse :

- Aux élus et aux services de la collectivité. Il documente les résultats pour lesquels le label Cit'ergie® (la reconnaissance CAP Cit'ergie® ou le label Cit'ergie® eea® gold) a été demandé.
- Au groupe de pilotage et à l'équipe projet mettant en œuvre les activités de labellisation. Il sert de base pour un contrôle efficace et précis du programme de politique énergétique et climatique. Il aide le conseiller Cit'ergie® lors de ses visites annuelles de suivi.
- A toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités et des mesures concernant l'attribution et la confirmation du label Cit'ergie®.

En cas de labellisation Cit'ergie®, ce dossier s'adresse également :

- A la direction régionale de l'ADEME, en vue de sa participation à la réunion d'audit de la collectivité.
- Aux auditeurs, en tant que base pour l'audit et pour la demande à la Commission nationale du label Cit'ergie® pour l'attribution / confirmation du label à la collectivité.
- A la Commission nationale du label Cit'ergie® en cas de demande de reconnaissance CAP Cit'ergie®.

Chapitre 1 : Demande d'obtention



Source : Dossier de demande
version 04.2012

Etabli le : 21.09.2012

Communauté Urbaine de Bordeaux

représentée par

Monsieur Vincent FELTESSE

demande à l'ADEME porteur national du label Cit'ergie® de lui décerner

le label Cit'ergie®

Le Maire ou Président de la collectivité

Nom / Prénom	M. FELTESSE Vincent
Fonction	Président de la CUB
Adresse	Esplanade Charles de Gaulle 33 076 BORDEAUX Cedex
Téléphone / Fax	05 56 99 87 78 / 05 56 99 87 42
e-mail	vfeltesse@cu-bordeaux.fr

L'élue référente

Nom / Prénom	Mme. CURVALE Laure
Fonction	Vice-présidente
Adresse	Esplanade Charles de Gaulle 33 076 BORDEAUX Cedex
Téléphone / Fax	05 56 99 74 76 / 05 56 99 87 42
e-mail	lcurvale@cu-bordeaux.fr

Chef de projet Cit'ergie® dans la collectivité

Nom / Prénom	Mme DOURNEAU Hélène
Fonction	Chef de projet plan climat
Adresse	Esplanade Charles de Gaulle 33 076 BORDEAUX Cedex
Téléphone / Fax	05 56 93 65 89 / 05 56 99 89 55
e-mail	hdourneau@cu-bordeaux.fr

Conseiller Cit'ergie® référent

Nom / Prénom	M. DENIS Sébastien
Adresse	22 rue du Saint-Sépulcre 34 000 Montpellier
Téléphone / Fax	04 67 29 94 21 / 04 99 62 98 77
e-mail	sebastien.denis@equineo.com

Nombre de points potentiels et atteints (mis au point selon rapport d'audit)

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la collectivité)	463.00	Pt.
Points nécessaires pour le label Cit'ergie® (50%)	231.50	Pt.
Points nécessaires pour le label „european energy award gold“ (75%)	347.25	Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	285.10 Pt.	62 %
Nombre de points programmés (col programmés)	53.9 Pt.	12 %
Version du catalogue d'actions :	EEA Management Tool, 2012	

1.1 Bases pour l'évaluation

Rappel des points clés de l'historique de la politique énergétique et climatique de la collectivité

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'est lancée dans une démarche d'Agenda 21 en 2006 et dans l'élaboration de son Plan Climat en **2007**, en anticipation de l'obligation réglementaire.

La politique de développement durable de la CUB s'articule principalement à court et moyen termes autour de ces deux documents adoptés respectivement en octobre et en février **2011**. A l'instar de tous les grands projets de la CUB, les élus ont donné une ambition très forte à cette politique élaborée et mise en œuvre en impliquant l'ensemble des parties prenantes du territoire. Elle s'appuie sur la Charte de la **participation** adoptée en février 2010.

Sur le long terme, l'ambition est portée par le Projet Métropolitain dont le S de la métropole sobre et plusieurs des 12 travaux concernent particulièrement la politique énergétique et climatique communautaire.



Au-delà du volet participatif, la CUB déploie de nombreuses actions afin de faciliter l'appropriation de ces politiques par les acteurs du territoire : communication, sensibilisation, éducation à l'environnement, soutien à des structures relais, outils pédagogiques, NTIC...

Le Plan Climat Energie Territorial constitue le volet « lutte contre et adaptation au changement climatique » de l'Agenda 21. Il comporte 43 fiches actions qui s'articulent autour de 8 grands axes : l'urbanisme, l'habitat, l'énergie, la mobilité, l'économie, la mobilisation citoyenne, l'adaptation au changement climatique, l'exemplarité de la collectivité. Ces 8 axes correspondent aux postes identifiés comme émetteurs de GES et consommateurs d'énergie par le bilan GES - Energie territoriale réalisé en 2010. Le processus Cit'ergie a permis de conforter ce programme et de l'enrichir.

Conformément aux engagements pris en signant la **Convention des Maires** en 2009, le plan climat entend diminuer de 25 à 30 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire communautaire en 2020 et de 75 % en 2050.

Actions les plus importantes dans les six domaines (voir détails aux chapitres 3.3 et 3.4)

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

> Réalisé

- ✦ Intégration des questions énergétiques et climatiques dans le projet de territoire de la collectivité : la ville sobre du projet métropolitain, feuille de route du développement territorial de la collectivité à l'horizon 2030 adopté en novembre 2011
- ✦ L'opération 50 000 logements le long des axes de transports collectifs est l'un des « douze travaux » du projet métropolitain

> Planifié

- ✦ Révision du PLU 3.1 : le PLU sera un PLU Grenelle associant le PLU, le PDU et le PLH en 2013 et prendra en compte le Plan climat communautaire.
- ✦ L'opération « 55 000 hectares pour la nature » 2012/14 qui vient d'être lancée et dont les actions vont progressivement se mettre en œuvre : appréhender le rôle de la nature dans l'agglomération, ses fonctions environnementales, sociales, économiques et son intégration dans les projets urbains

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

> Réalisé

- ✦ Le plan patrimoine durable fixe les objectifs à 2020 de réduction des consommations énergétiques (80 Kwh/m² énergie finale) d'émissions de GES (0 rejet de CO₂) et d'énergies renouvelables (7%) sur le patrimoine bâti et sur les écoles communautaires
- ✦ La réhabilitation énergétique de l'Hôtel de CUB est en cours : l'alimentation en chauffage et rafraîchissement par la récupération des calories des eaux usées permettra à terme de diviser par 4 les consommations d'énergie de l'hôtel. La récupération de chaleur et la ventilation à partir du collecteur concerne 28 200 m² occupés par 600 agents.

> Planifié

- ✦ La construction en cours d'un nouveau bâtiment à énergie positive (BEPOS)
- ✦ La consolidation du suivi et de l'optimisation du patrimoine communautaire et des fluides avec la réalisation prévue de DPE sur l'ensemble des bâtiments communautaires, de carnets de bord bâtiments et véhicules.

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE ET EN EAU, ASSAINISSEMENT

> Réalisé

- ✦ La prise d'une compétence partielle en matière de réseaux de chaleur est effective depuis novembre 2011. Elle couvre les réseaux d'initiative publique intercommunaux, alimentés par un équipement communautaire produisant de la chaleur et / ou intercommunaux. De ce fait, 3 études de faisabilité de réseaux de chaleur entrant dans le champ de la compétence communautaire sont lancées (PAE du Pontet 71 700 m² de SHON dont 85% dédiée au logement, ZAC Bastide Niel 300 000 m² de SHON et 2800 logements, ZAC Saint Jean Belcier 800 000 m² de SHON)
- ✦ L'amélioration continue des services publics de l'eau et de l'assainissement : le rendement du réseau d'eau potable est de 81,3% avec un objectif de 87 % pour 2020. 91,5% des boues des stations d'épuration communautaires sont valorisées. Les principales STEP de la CUB sont toutes équipées de digesteurs. Le pourcentage de chaleur issue de l'incinération des déchets de l'UIOM dans le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, qui dessert 12 000 équivalents logements, atteint 73,6 % en 2011.

> Planifié

- ✦ Le Plan Local de Prévention des Déchets est en cours d'élaboration.
- ✦ Étude des potentiels pour la méthanisation dans le cadre du Plan Déchets à 2030

MOBILITÉ

> Réalisé

- ▲ Les travaux de la phase 3 du tram (33,5 km de voie en plus) sont en cours pour une mise en service en 2015.
- ▲ Le schéma d'amélioration de la vitesse commerciale est en cours de déploiement : une liane + est d'ores et déjà opérationnelle. 2 lignes par an passent en mode +

> Planifié

- ▲ L'extension des lignes de tramway 1, 2 et 3 et la création d'une quatrième ligne à laquelle s'ajoute le tram train du Médoc. Parallèlement, une étude en vue de mettre en place un système de billetterie sans contact sera lancée.
- ▲ La politique vélo et le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques ont été adoptés en septembre 2012.

ORGANISATION INTERNE

> Réalisé

- ▲ La politique d'achats durables depuis 2008 : la CUB a été lauréate des trophées de la commande publique en 2009. Intégration systématique de Clauses sociales et environnementales avec critères d'évaluation dans les marchés et nomenclature développement durable sur plus de 200 produits.
- ▲ Mise en place de permanences bimensuelles des conseillers info énergie à l'attention des agents sur leur lieu de travail et pendant leurs heures de travail.

> Planifié

- ▲ Formation, en partenariat avec l'ADEME, de 40 agents des directions territoriales pour la prise en compte du développement durable dans les marchés de voirie.
- ▲ Formalisation de la politique d'achat de produits biologiques avec des objectifs progressifs (15% en 2015, 20% en 2020) dans le prochain contrat d'approvisionnement de la régie des restaurants (2013).

COMMUNICATION, COOPÉRATION

> Réalisé

- ▲ L'accompagnement des bailleurs sociaux dans leurs programmes de constructions et de réhabilitations via des conventions financières éco-conditionnalisées comme celle du bailleur Aquitanis.
- ▲ La politique nature (appréhender le rôle de la nature dans l'agglomération, ses fonctions environnementales, sociales, économiques et son intégration dans les projets urbains) : la CUB déploie, entre autres, une stratégie de reconquête de l'agriculture sur le territoire communautaire via notamment une convention de partenariat avec la Chambre de l'agriculture pour la réalisation de diagnostics agricoles (logique de circuits courts).

> Planifié

- ▲ Lancement d'un nouveau Programme d'Intérêt Général comprenant un volet énergie climat à l'horizon mi-2013.
- ▲ Le dispositif des « Pionniers du Climat » : 100 familles seront recrutées sur le territoire communautaire à la fin 2012 et suivront un programme d'animation. L'objectif est d'accompagner durablement les changements de comportements en faveur de l'énergie et du climat.

Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels (tiré du catalogue d'actions, onglet "Evaluation actuelle")

Mesures		Maximum	Potentiel	Effectif		Programmés	
		Points	Points	Points	%	Points	%
1	Planification du développement territorial	84,0	80,0	59,7	74,63%	10,7	13,38%
1.1	Définition de la politique énergétique et climatique	32,0	32,0	26,9	84,06%	2,6	8,13%
1.2	Planification territoriale en faveur de l'énergie et du climat	20,0	20,0	14,0	70,00%	3,5	17,50%
1.3	Planification urbaine	20,0	20,0	14,0	70,00%	4,0	20,00%
1.4	Autorisations d'urbanisme et contrôle	12,0	8,0	4,8	60,00%	0,6	7,50%

2	Patrimoine de la collectivité	76,0	70,0	25,1	35,86%	9,0	12,86%
2.1	Energie et Gestion de l'Eau	26,0	26,0	17,9	68,85%	3,0	11,54%
2.2	Valeurs-cibles énergétiques, efficacité et impact climatique	40,0	40,0	6,0	15,00%	6,0	15,00%
2.3	Mesures spéciales	10,0	4,0	1,2	30,00%	0,0	0,00%

3	Approvisionnement énergie, eau, assainissement	104,0	79,0	43,6	55,19%	4,5	5,70%
3.1	Stratégie en matière de distribution d'énergie	10,0	4,0	2,4	60,00%	0,3	7,50%
3.2	Offre, tarifications et services aux usagers	18,0	4,0	1,4	35,00%	0,0	0,00%
3.3	Production énergétique locale	34,0	34,0	12,1	35,59%	0,6	1,76%
3.4	Efficacité énergétique - Adduction d'eau potable	8,0	8,0	6,6	82,50%	0,2	2,50%
3.5	Efficacité énergétique - assainissement	18,0	18,0	13,7	76,11%	2,8	15,56%
3.6	Energie résultant de la valorisation des déchets	16,0	11,0	7,4	67,27%	0,6	5,45%

4	Mobilité	96,0	96,0	59,8	62,29%	14,7	15,31%
4.1	Gestion de la mobilité	8,0	8,0	5,0	62,50%	1,6	20,00%
4.2	Transport individuel motorisé et stationnement	28,0	28,0	14,4	51,43%	4,8	17,14%
4.3	Mobilité douce	26,0	26,0	14,9	57,31%	3,5	13,46%
4.4	Transports publics	20,0	20,0	15,5	77,50%	3,6	18,00%
4.5	Marketing de la mobilité	14,0	14,0	10,0	71,43%	1,2	8,57%

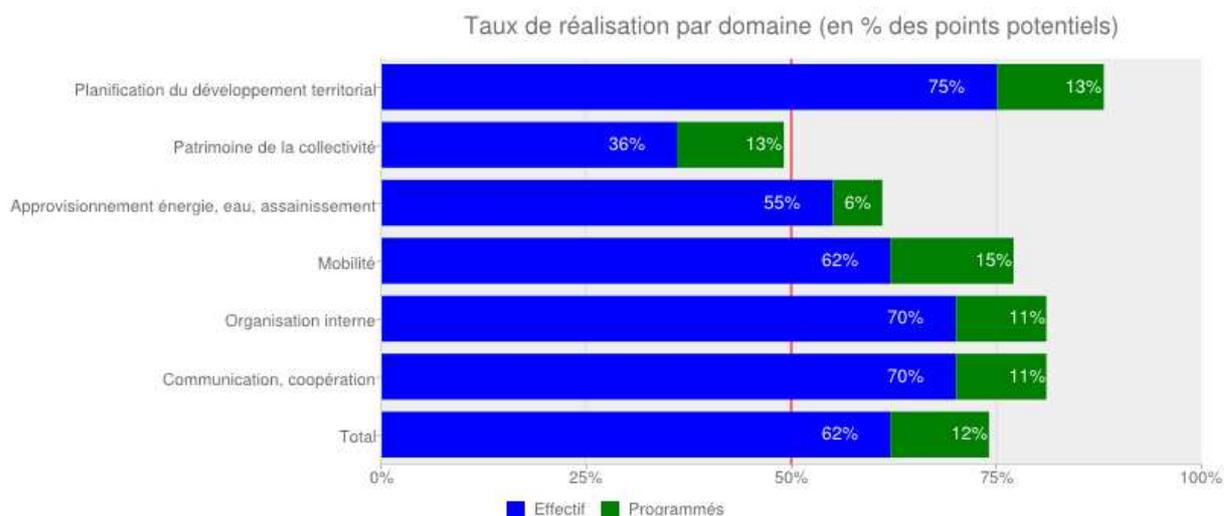
5	Organisation interne	44,0	44,0	31,0	70,45%	4,7	10,68%
5.1	Structures internes	12,0	12,0	8,6	71,67%	2,2	18,33%
5.2	Processus internes	24,0	24,0	17,6	73,33%	2,5	10,42%
5.3	Finances	8,0	8,0	4,8	60,00%	0,0	0,00%

6	Communication, coopération	96,0	94,0	65,9	70,11%	10,3	10,96%
6.1	Stratégie de communication et de coopération	8,0	8,0	5,2	65,00%	1,6	20,00%
6.2	Pouvoirs publics	16,0	16,0	11,4	71,25%	0,4	2,50%
6.3	Activités économiques et entreprises	24,0	24,0	13,9	57,92%	3,7	15,42%
6.4	Grand public et relais d'opinion	24,0	22,0	17,6	80,00%	2,1	9,55%
6.5	Soutien aux initiatives privées	24,0	24,0	17,8	74,17%	2,5	10,42%
	Total	500,0	463,0	285,1	61,58%	53,9	11,64%

Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels (tiré du catalogue d'actions, onglet "graphique")

(* à copier avec une capture d'écran par le conseiller Cit'ergie®)

Le graphique suivant représente, pour chacun des six domaines du catalogue d'actions, la part (en %) de potentiel d'action déjà mis en œuvre par la collectivité (trait foncé), ainsi qu'une projection de la situation après la mise en œuvre des mesures programmées et budgétisées (trait clair).



Obligations envers l'ADEME

Les autorités politiques de la collectivité ont pris connaissance des principes régissant les conditions de la labellisation Cit'ergie® et ont signé le règlement du label qui en définit les conditions d'octroi.

Avec la signature du règlement et la présente demande de label, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail (équipe projet ou groupe technique), leur donner les compétences nécessaires et définir leurs tâches.
- Mettre en œuvre dans les délais et dans le cadre du budget alloué les actions définies dans le programme de politique énergétique et climatique qu'elle a adopté pour les quatre prochaines années. La collectivité montre ainsi sa recherche d'amélioration continue et les efforts réguliers qu'elle investit dans sa politique énergétique et climatique et de réduction de gaz à effet de serre.
- Appliquer strictement la charte graphique régissant les conditions d'utilisation du logo Cit'ergie® (du logo CAP Cit'ergie®).
- Suivre et mesurer avec le conseiller Cit'ergie® accrédité les progrès réalisés suite à la mise en œuvre des actions du programme de la politique énergétique et climatique dans le cadre d'une visite annuelle de suivi.
- Rendre les résultats accessibles au public (mise en ligne du chapitre 1 de ce dossier sur le site www.citergie.ademe.fr).
- Remplir les déclarations annuelles de population et s'acquitter de droits annuels du label auprès de l'ADEME.
- Rédiger le Dossier de demande de labellisation Cit'ergie® ou de reconnaissance CAP Cit'ergie® ou de labellisation Cit'ergie® eea® gold.

Dans le cas de la reconnaissance CAP Cit'ergie®, la collectivité s'engage en outre, au cours des quatre années suivant celle-ci, à remplir les conditions de performance nécessaires à la labellisation Cit'ergie®.

Une demande de renouvellement du label doit être faite tous les 4 ans : elle nécessite un nouvel état des lieux, la construction d'un nouveau programme de politique énergétique et climatique, un audit de renouvellement et un dépôt de dossier de demande de renouvellement qui est confirmé par une décision de la Commission nationale du label.

Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.

La procédure de labellisation european energy award® gold est soumise à des frais (www.citergie.ademe.fr)

Aucune autre obligation supplémentaire ne découle de la labellisation european energy award® gold pour la collectivité vis-à-vis du Forum European Energy Award e.V, ce dernier se référant à la convention de partenariat signée entre la collectivité candidate et l'ADEME.

Signatures

Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les paragraphes précédents et tout particulièrement le chapitre 1.3 ainsi que la mise en œuvre du programme de politique énergétique et climatique du chapitre 3.4.

L' élu référent de la collectivité

Lieu et date :

Prénom et Nom : Laure CURVALE

Signature :

Le conseiller Cit'ergie®

Lieu et date :

Prénom et Nom : Sébastien DENIS

Signature :

Chapitre 2 : Portrait de la collectivité



Source : Dossier de demande
version 04.2012

Etabli le :24.09.2012

Site de la collectivité : www.lacub.fr

2.1 Structure de la collectivité

Collectivité	Communauté Urbaine de Bordeaux	
Région	Aquitaine	
Département	Gironde (33)	
Type de collectivité	Intercommunalité EPCI	
Nombre d'habitants (année)	706840 (source INSEE RRP 2008)	
Emplois par secteur		
Emplois du secteur primaire	1821 (source INSEE RRP 2007)	0,5 %
Emplois du secteur secondaire	60863 (source INSEE RRP 2007)	16,3%
Emplois du secteur tertiaire	309363 (source INSEE RRP 2007)	83 %
Total personnes actives	373479 (source INSEE RRP2007)	100 %
Habitat	Source INSEE 1 ^{er} janvier 2009	
Logement principal	337 115	93 %

Propriétaires	151 442	45 %
Locataires en parc privé	119965	35,6%
Locataires en parc habitat social	58280	17,3%
Total bâtiments avec logements	362 041	100 %

2.2 Organisation de la collectivité

Monsieur Vincent FELTESSE, député de la deuxième circonscription de la Gironde, est Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux depuis le 18 avril 2008. Il préside le Conseil de Communauté composé de 120 élus parmi lesquels 27 Vice-présidents en charge de délégations spécifiques.

Madame Laure CURVALE est la Vice-présidente en charge du Plan Climat Energie Territorial, de la Haute Qualité Environnementale, de la Maîtrise De l'Energie et des Réseaux de Chaleur.

La CUB a plusieurs vice-présidents particulièrement concernés par le Plan climat et donc porteurs de la politique de la CUB en la matière : Agenda 21 et développement durable, déplacements doux et mobilités alternatives...

Il existe 10 commissions au sein de la communauté parmi lesquelles notamment les commissions déchets, développement durable, eau et assainissement, transports et déplacement, infrastructures routières et ferroviaires et urbanisme.

Les autres commissions concernent l'économie, l'attractivité et les relations internationales, les finances, le fonctionnement et l'administration générale et la nouvelle gouvernance. En parallèle de ces commissions thématiques, existe une commission d'appels d'offres présidée par le Président de la CUB.

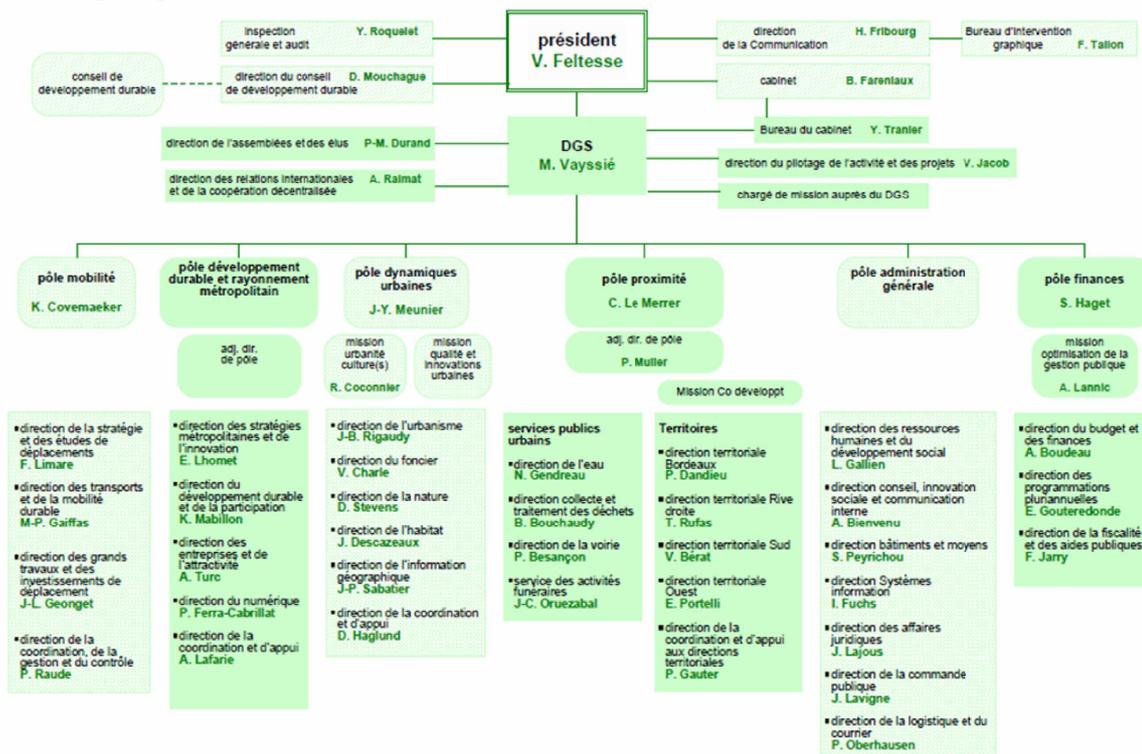
L'organigramme de la CUB présente 6 pôles. On remarquera en particulier un pôle entier dédié à la mobilité (acteur majeur du PCET) et un autre dédié au développement durable et à la participation.

Au sein des services techniques, les principaux référents dans le domaine de l'énergie sont :

- Michel VAYSSIE, Directeur Général des Services qui coordonne 6 pôles soit 37 directions et 4 missions et qui pilote par intérim le Pôle stratégique Développement durable et rayonnement métropolitain et le Pôle Administration générale
- Claire LE MERRER dirige le Pôle de la proximité : services de l'eau et de l'assainissement, des déchets. Ce service comprend la collecte et le traitement des déchets ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de la compétence réseaux de chaleur, des activités funéraires, les directions territoriales et de la mission co-développement.
- Kitty COVEMAKER dirige le Pôle mobilité
- Jean Yves MEUNIER dirige le Pôle Dynamiques urbaines
- Serge HAGET dirige le Pôle finances
- Karine MABILLON est directrice du Développement durable (dont Agenda 21, Plan Climat et Cit'ergie) et de la Participation au sein du Pôle développement durable et rayonnement métropolitain

Ces différentes personnes ont toutes été associées aux ateliers Cit'ergie ainsi qu'aux Comités Stratégiques Développement Durable.

L'organigramme >



Cub_organigramme

2.3 Organisation Cit'ergie® de la collectivité

Quel est le comité de pilotage ? Rôle, composition, organisation, pilotage, nombre de réunions et fréquence

Le choix a été fait d'intégrer la démarche de labellisation Cit'ergie dans la démarche Plan climat : le Comité de pilotage Cit'ergie est par conséquent le Comité Stratégique Développement durable, instance de pilotage de l'Agenda 21 et du Plan Climat communautaires.

Le Comité Stratégique Développement durable est présidé par le Président de la CUB et composé de 12 vice-présidents dont les délégations couvrent les différents domaines du développement durable et les 6 domaines de Cit'ergie : Plan climat, HQE et réseaux de chaleur – Agenda 21 et développement durable – urbanisme – habitat – mobilité - développement économique - patrimoine communautaire - communication et relations avec les communes. Les élus sont accompagnés par les représentants des services (directeurs de pôles). Le comité stratégique définit des orientations de la politique développement durable de la CUB.

Il se réunit une à deux fois par an. En 2012, il s'est réuni deux fois : le 1^{er} juin et le 19 septembre, notamment pour entériner le travail réalisé par les services dans le cadre de la démarche de labellisation Cit'ergie. Les partenaires extérieurs sont représentés au sein du Comité de suivi partenarial et conjoint prévu dans la gouvernance globale de l'agenda 21 et du Plan climat.

Le Comité stratégique suivra chaque année les progrès du Plan Climat de la CUB et de Cit'ergie.

Comment est constituée l'équipe projet Cit'ergie® ? Rôle, composition, chef de projet, organisation, pilotage, nombre de réunions et fréquence, livrables.

L'équipe projet est composée de :

- la Vice-présidente en charge du au Plan Climat, de la maîtrise de l'énergie, de la HQE et des réseaux de chaleur. Mme Laure CURVALE assiste à toutes les réunions techniques avec les services.

- de la directrice du Développement Durable et de la Participation, Mme MABILLON.
- de la chef de projet au Plan Climat et Cit'ergie, Mme DOURNEAU.
- du Conseiller Cit'ergie, M Sébastien DENIS
- de la chef de projet agenda 21, Mme Karine SEIGNEUR
- de l'assistant à la chef de projet Plan Climat, M Aurélien DEJEAN.

En fonction des sujets traités, les référents thématiques sont invités à se joindre aux travaux et aux réunions de l'équipe projet.

L'équipe projet est en contact privilégié avec un réseau interne d'agents référents Plan climat – Cit'ergie – développement durable dans les services.

L'équipe projet pilote la démarche au sein de l'établissement : elle monte les réunions et les ateliers, en dresse les comptes rendus et prépare l'ensemble des livrables à présenter aux élus et aux instances de direction. Elle assure la circulation de l'information (communication et recueil) et la transversalité entre les différents services pilotes des actions climat énergie.

La chef de projet plan climat – Cit'ergie et son assistant sollicitent les agents référents dans les services, recueillent et archivent la documentation attestant de la mise en œuvre ou de la programmation des différentes actions conduites et les indicateurs de suivi ou les informations permettant de les calculer. La chef de projet plan climat – Cit'ergie et l'assistant à la chef de projets renseignent, en collaboration avec le conseiller Cit'ergie, le catalogue et le tableau des indicateurs. En parallèle, la chef de projet Plan climat – Cit'ergie met à jour le tableau de bord et les fiches actions du plan d'actions du plan climat.

Fonctionnement notamment décrire les modalités si les objectifs ne sont pas atteints, les actions non réalisées, ou si des dysfonctionnements apparaissent.

La chef de projet Plan climat - Cit'ergie, éventuellement accompagnée par sa Directrice et la Direction du pilotage, sera à l'initiative de réunions avec les référents et leurs directeurs dans les services en charge de piloter les actions posant des difficultés de mise en œuvre afin d'identifier les blocages et de convenir d'un mode opératoire.

En cas de dysfonctionnement important, la Directrice du développement durable et de la participation pourra impliquer les DGA des pôles en charge des dites actions dans ces réunions et ou le Directeur général des services. C'est elle qui s'est particulièrement mobilisée auprès du DGS et des DGA lors d'entretiens individuels et collectifs afin de faire valider la programmation énergétique et climatique.

La Vice-présidente a la responsabilité quant à elle d'identifier et de lever les obstacles politiques éventuels.

Le Comité Stratégique Développement Durable reste l'instance d'échange et de débats pertinente pour traiter ces situations grâce à sa représentativité.

Quels sont les outils de suivi, par qui et les modes de validation ?

Les outils de suivi sont :

- L'EEA Management Tool dans lequel toutes les informations sont consignées, évaluées, programmées et mises à jour au fil de la mise en œuvre de la politique.
- Le programme de politique énergétique et climatique synthétisé dans le document Plan Climat lui-même décliné en fiches actions opérationnelles.
- Le tableau des indicateurs Cit'ergie et les indicateurs étoffés élaborés par la Direction du Pilotage
- Le tableau de bord du plan d'actions du Plan climat
- Les fiches – action du plan climat en cours de mise à jour

Le catalogue et le tableau des indicateurs sont renseignés conjointement par le conseiller, la chef de projet et son assistant. Le tableau de bord et les fiches actions du plan climat sont renseignés par la chef de projet et son assistant. Le contenu du programme d'actions Cit'ergie et l'état d'avancement du plan d'actions du plan climat ont

fait l'objet d'une validation par les DGA, les services avant d'être entérinés par le Comité stratégique développement durable.

L'élaboration des rapports annuels d'activité et du rapport annuel développement durable sont l'occasion de dresser un suivi de la mise en œuvre du Plan climat, des performances et des progrès de la CUB. Ils sont présentés devant les différentes instances citées plus haut ainsi que devant la Commission Développement Durable, avant d'être présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire de la CUB. Un travail transversal est réalisé pour homogénéiser l'ensemble des données.

Plan d'actions : modalités de mise à jour du plan d'actions (avancement des actions) par le chef de projet Cit'ergie® avec l'équipe projet, au minimum 2 fois par an. La mise à jour annuelle est effectuée juste avant la visite annuelle du conseiller Cit'ergie®.

Tableau des indicateurs : modalités de mise à jour du tableau des indicateurs

Tableau des objectifs : modalités de mise à jour de l'avancement du plan d'actions Cit'ergie® par rapport aux objectifs fixés.)

L'équipe projet réalise une revue de projet à minima annuelle avec les référents : l'ensemble des actions du plan climat sont passées en revue : avancement, échéances, blocages, nouveautés ... En parallèle, l'équipe projet veille à faire basculer les actions recensées dans le catalogue à l'emplacement qui convient (engagées / programmées / pistes) ou à compléter le catalogue avec les nouvelles actions engagées / programmées ou à l'étude si nécessaire. Sachant qu'à l'issue du travail réalisé avec le conseiller Cit'ergie lors de la première année, le tableau de bord du plan d'actions du Plan climat a été mis à jour de façon à ce que toutes les actions du catalogue Cit'ergie y soient recensées. Cette revue de projet permet également d'avancer dans la construction ou de mettre à jour les indicateurs. Pour le Pôle mobilité, cette revue pourra se faire avec l'appui de la direction du pilotage. Elle se formalise par des réunions thématiques sur le modèle des ateliers conduits lors de la première année du processus.

Des revues intermédiaires seront organisées par l'équipe projet avec certains services au cas par cas. Sont d'ores et déjà pointés les cas suivants :

- les services dont les projets avancent à un rythme très soutenu
- les services qui formalisent de nouvelles actions
- les services qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre des actions Plan climat – Cit'ergie

Ces revues sont organisées peu avant la visite annuelle du conseiller Cit'ergie sachant que ce dernier reste en contact de façon continue avec l'équipe projet.

Comité de pilotage Cit'ergie® (niveau politique et décisionnel)

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Laure	Curvale	Vice-présidente (Plan Climat, maîtrise de l'énergie, HQE et développement durable)	Pessac
Patrick	Bobet	Vice-président (Agenda 21 et développement durable)	Le Bouscat
Christine	Bost	Vice-présidente (Construire la ville au quotidien)	Eysines
Michel	Duchene	Vice-président (Grands projets urbains)	Bordeaux
Michel	Labardin	Vice-président (Concevoir la ville de demain)	Gradignan
Michèle	Iste	Vice-présidente (Administration générale – Moyens généraux et cimetières intercommunaux)	Mérignac
Clément	Rossignol	Vice-président (Déplacement doux, mobilités alternatives)	Bègles
Franck	Maurras	Vice-président (Economie sociale et solidaire)	Carbon Blanc
Françoise	Cartron	Vice-présidente (Relation avec les communes, contrats territoriaux et rayonnement d'agglomération)	Artigues-près-Bordeaux
Alain	Cazabonne	Vice-président (Communication)	Talence
Véronique	Fayet	Vice-présidente (Programme Local de l'Habitat)	Bordeaux
Jean-Charles	Bron	Vice-président (Continuité urbaine entre les 2 rives)	Bordeaux

Equipe projet Cit'ergie® (niveau opérationnel)

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Laure	Curvale	Vice-présidente (Plan Climat, maîtrise de l'énergie, HQE et développement durable)	Pessac
Karine	Mabillon	Directrice du Développement Durable et de la Participation	Cub
Hélène	Dourneau	Chef de projet Plan Climat	Cub
Sébastien	Denis	Conseiller Cit'ergie	eQuiNeo
Karine	Seigneur	Chef de projet Agenda21	Cub
Aurélien	Déjean	Assistant à la chef de projet Plan Climat	Cub

Groupe de travail par domaine (pas obligatoire - sauf dans les grandes collectivités)

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Domaine 1			
Référents permanents			
Thibault	Rufas	Directeur Territorial DT Rive Droite	Cub

Vincent	Berat	Directeur territorial DT Sud	Cub
Jérôme	Pigé	Direction de la Stratégie Métropolitaine et de l'Innovation	Cub
Christine	Volpilhac	Direction de l'Urbanisme	Cub
Céline	Gerbeau-Morin	Direction de l'Urbanisme	Cub
Patrick	Mallet	Direction de l'Information Géographique	Cub
Cécile	Calas	Direction de la Nature	Cub
André	Lafarie	Directeur de la Coordination et de l'Appui	Cub
Participants complémentaires aux ateliers cit'ergie			
Etienne	Lhomet	Directeur des stratégies métropolitaines et de l'innovation	Cub
Domaine 2			
Référénts permanents			
Jean-Claude	Oruezabal	Service des Activités Funéraires	Cub
Sébastien	Lespinasse	Direction des Bâtiments et Moyens	Cub
Julien	Cottin	Direction des Bâtiments et Moyens	Cub
Frédéric	Théodore	Direction des Systèmes d'Information	Cub
Participants complémentaires aux ateliers cit'ergie			
Stéphane	Peyrichou	Directeur des bâtiments et moyens	Cub
Isabelle	Fuchs	Directrice des systèmes d'information	Cub
Patrice	Lafont	Direction des bâtiments et moyens	Cub
Domaine 3			
Référénts permanents			
Jean-Patrick	Rousseau	Direction de l'Eau	Cub
Eric	Monceyron	Direction de la Stratégie Métropolitaine et de l'Innovation	Cub
Claude	Brossault	Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets	Cub
Cécile	Baillet-Thelu	Inspection Général et Audit	Cub
Participants complémentaires aux ateliers cit'ergie			
Philippe	Muller	Adjoint à la direction du pôle Proximité	Cub
Domaine 4			
Référénts permanents			
Dominique	Raffaillac	Direction de la Voirie	Cub
Géraldine	Di Matteo	Direction de la Stratégie et des Etudes de Déplacements	Cub
Pierre	Brebinaud	Direction des Transports et de la Mobilité Durable	Cub
Jacques	Cottet	Direction du pôle administration	Cub
Jean Marc	Rouffet	Direction des Grands travaux et des investissements de déplacement	Cub
Participants complémentaires aux ateliers cit'ergie			
Marie Pierre	Gaiffas	Directrice transports et mobilité durable	Cub

Emilie	Aumont	Direction des transports et de la mobilité durable	Cub
Josiane	Perrusan	Direction de la stratégie et des études de déplacement	Cub
Philippe	Vielle	Direction du pilotage de l'activité et des projets	Cub
Julie	Roussarie	Direction du développement durable et de la participation	Cub
Domaine 5			
Référénts permanents			
Stéphane Emmanuel	Leuret	Direction des Ressources Humaines et du Développement Social	Cub
Bernard	Honorat	Régie des Restaurants	Cub
Mustapha	Elouajidi	Direction de la Commande Publique	Cub
Mireille	Janin-Abarrategui	Direction des Programmations Pluriannuelles	Cub
Vincent	Jacob	Directeur du Pilotage de l'Activité et des Projets	Cub
François	Guichon	Direction de la Logistique et du Courrier	Cub
Julie	Vigne	Communication Interne	Cub
Participants complémentaires aux ateliers cit'ergie			
Évelyne	Gouteredonde	Directrice des programmations pluriannuelles	Cub
Alain	Vergne	Direction de la commande publique	Cub
Jérôme	Cladera	Direction des ressources humaines et du développement social	Cub
Domaine 6			
Référénts permanents			
Brigitte	Alcouffe-Ba	Direction de l'Habitat	Cub
Magali	Da Silva	Direction de la Nature	Cub
Arnaud	Machinet	Direction des Entreprises et de l'Attractivité	Cub
Elodie	Crochet	Direction de la Communication	Cub
Laurence-Marine	Dupouy	Direction du Numérique	Cub
Isabelle	Mesple-Somps	Mission Co-Développement	Cub
Hélène	Beaupetit	Direction des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée	Cub
Participants complémentaires aux ateliers cit'ergie			
Anne	Raimat	Directrice des relations internationales et de la coopération décentralisée	Cub
Jacqueline	Descazeaux	Directrice de l'habitat	Cub
Caroline	Grand	Direction du développement durable et de la participation	Cub

Part de l'influence de la collectivité et organisation de l'approvisionnement (énergie, eau) et de l'assainissement (eaux usées, déchets) et

Compétences de	Exploitation à	Exploitation	Influence de la collectivité
----------------	----------------	--------------	------------------------------

	la collectivité	l'interne	externe	
Approvisionnement en électricité	non	non	non	Pas d'influence
Approvisionnement en eau	oui	non	oui	Influence forte. La CT fixe notamment au délégataire un objectif de rendement de 87 % à atteindre en 2020. Un service + IGA chargés de suivre la DSP. Le délégataire sera certifié iso 50 001 en 2014.
Approvisionnement en gaz	non	non	non	Pas d'influence
Chauffage urbain	partielle	non	oui	Influence forte : la CT a imposé au délégataire le passage du réseau à BT, un taux d'EnR minimal et un coût inférieur de 30% au prix d'une solution individuelle de référence au gaz – un service technique + IGA en charge de suivre la DSP
STEP	oui	non	oui	Influence forte : 91,5 % des boues d'épuration des STEP communautaires sont valorisées à la demande de la CUB ; Un service + l'IGA chargés de suivre la DSP.
UIOM	oui	non	oui	Influence moyenne : RA transmis annuellement – un service technique + IGA en charge de suivre les 2 DSP
Entreprises de transports	oui	non	oui	Influence moyenne : les RA, les enquêtes de satisfactions sont transmis annuellement – un service au sein du pôle mobilité en charge de suivre la DSP+ iGA
Collecte des déchets	oui	oui	non	La collecte se fait exclusivement en régie – les agents sont des agents CUB
Traitement des déchets	Oui	non	oui	Influence moyenne : RA transmis annuellement – un service technique + IGA en charge de suivre la DSP

Source ; pré diagnostic Cit'ergie® de la collectivité

2.4 Tableau des indicateurs

(* A remplir par la chef de projet Cit'ergie® de la collectivité sur la base du recueil des indicateurs et des quelques explications suivantes :

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs chiffrés, extraits de la collecte de données en phase d'état des lieux, permettant de quantifier les performances de la politique énergétique de la collectivité. Il doit reprendre au moins un indicateur « témoin » par domaine d'actions Cit'ergie®, ainsi que certains indicateurs imposés en fond grisé.)

Domaine	Nom	Année de référence	Indicateur/ Unité	Valeur limite	Valeur cible	Objectif relatif
Au niveau du territoire						

1	Surface agricoles et naturelles		49,9 % du territoire			
3	Production d'électricité renouvelable sur le territoire		3,2 % ou 0,14 MWh/hab/an	0	14% ou 1 MWh/hab/an	augmentation
3	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le froid sur le territoire		1,4 %	0	15%	-
4	Voiries aménagées pour les cycles		0,9 km/1000 hab	0,3 km/1000 hab	1 km/1000 hab	
5	Nombre de marchés notifiés faisant appel à un critère environnemental pour l'analyse des offres	2009 2010 2011	8 21 56			
6	Nombre de manifestations par an sur l'énergie et le climat		11			
4	Voyages/hab		142,61			
Au niveau du patrimoine de la collectivité						
2	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et froid		nc %	0	23 ou 30 selon collectivité	-
2	Production d'électricité renouvelable		nc %	0	23 ou 30 selon collectivité	-
2	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)		nc %	10	0	-
2	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)		nc %	0	30	-
Nombre de réalisations exemplaires	Autres indicateurs (facultatif)		8			

2.5 Une excellente performance de la collectivité

Pour les actions suivantes (1 au minimum et au maximum 3), la collectivité a d'excellentes performances (énergétiques ou organisationnelles) à son actif qui pourront être reprises par l'ADEME comme exemples de bonnes pratiques (voir www.citergie.ademe.fr). Des illustrations/photos sont jointes au chapitre 4.

	n° de l'action selon le catalogue	Brève description de la mesure exemplaire
Exemple 1		La Communauté Urbaine de Bordeaux met en place une politique intégrée d'achats durables qui a été récompensée par le Trophée de la Commande publique en 2009
Exemple 2		La rénovation de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec la satisfaction des besoins de chauffage et de rafraîchissement uniquement grâce à la récupération d'énergie dans les eaux usées.

Exemple 3	La Communauté urbaine vient de renouveler sa délégation de service public d'assainissement. Le délégataire prend des engagements particulièrement forts en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'actions dans les champs de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de la valorisation énergétique.
-----------	--

Exemple 1 : Achats durables :



Cub_trophées_commande_publicque_20120921, 2009

La CUB s'est inscrite depuis 2006 dans une logique d' « anticipation » : au travers d'une campagne annuelle de recensement des projets de consultation, la DCP identifie au stade « zéro » des projets (aucune pièce des cahiers des charges n'est encore rédigée), toutes les consultations dont l'objet et l'importance permettent l'insertion de clauses « durables ». Pour tous les projets concernés, et au-delà du simple aspect juridique, les services opérationnels et les opérateurs économiques sont accompagnés par la DCP de la rédaction des dossiers de consultations jusqu'à la « livraison » de la prestation.

La nomenclature des achats communautaires utilisée depuis 2005 a tout d'abord été « éco-responsabilisée » : Parmi les quelques 600 codes que comporte ce référentiel (400 sont utilisés en moyenne chaque année), la DCAM est en mesure d'accompagner les services opérationnels dans la prise en compte d'exigences environnementales pour 170 d'entre eux parmi lesquels plusieurs concernent des prestations de travaux. Cet accompagnement dès le stade « zéro » du projet d'achat porte sur les enjeux et leviers durables, la rédaction de

clauses techniques adaptées en fonction d'un surcoût admissible et des économies potentielles à l'usage, la définition et la pondération de critères environnementaux d'analyse des offres.

Exemple 2 : La rénovation de l'Hôtel de communauté :

L'hôtel de communauté a été construit entre 1976 et 1979. Il représente 45 300m² SHOB (surface totale), 28 200m² SHON (SHOB – parkings et terrasses), 77m de haut, 15 niveaux de bureaux, il est classé IGH : Immeuble de Grande Hauteur,

600 agents consommant 7 000 000 kWh/an pour 520 000 € annuels de facture énergétique y travaillent. Les travaux sont en cours pour une durée de 4 ans, de 2009 à 2013, pour une restructuration complète comprenant 2600 m² d'extension de locaux, pour 32 700 000 € HT, 710 € HT m²/SHOB, 1061 € HT m²/SHON.

Les objectifs environnementaux et énergie consistent à diviser par 2 des consommations énergétiques : 3 500 000 kWh/ an, grâce au recours à l' Isolation renforcée, au Double et triple vitrages, aux Plafonds rayonnants, Luminaires performants, Pompes à chaleur, Gestion informatisée du bâtiment, 80 000 kWh/an d'électricité produite par panneaux photovoltaïques, chauffage et rafraîchissement assurés par la récupération de calories sur le réseau d'eaux usées avec appoint géothermie. 250 000 € / an d'économies d'énergie sont attendus.

Le principe de chauffage et de refroidissement : un échangeur est placé au fond de la canalisation, Le réseau caloporteur placé dans l'échangeur permet de collecter ou céder des calories aux usées et de les transporter jusqu'au groupe froid. Les groupes froids permettent ainsi de chauffer ou de climatiser le bâtiment de l'hôtel CUB. Le système permet de fonctionner soit en production de froid soit en production de chaud. Notre installation : la longueur des canalisations utilisées est de 198 m, la surface d'échange de 280 m². Le montant des travaux s'élève à 1 248 000 € HT (comprenant les travaux sur le collecteur, la pose des échangeurs et le raccordement du système aux installations existantes).



Cub_restructuration_hotelJFleuret_20120921, image de **synthèse**

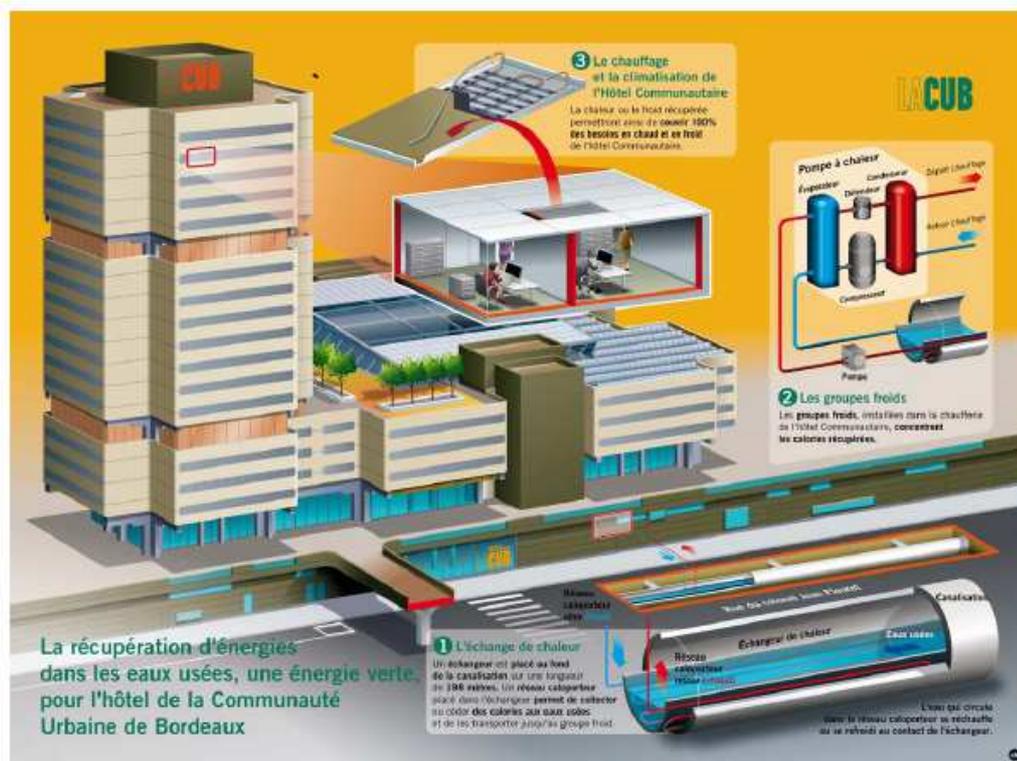


Figure 5 : Schéma de principe du système mis en place
Cub_récupération_énergieEU_20120921, 2010

Exemple 3 : renouvellement de la DSP assainissement

La CUB renouvelle son contrat de Délégation de Service Public et a choisi de reconduire la Lyonnaise des Eaux. Pour ce renouvellement de contrat, la CUB, au travers de son cahier des charges, demandait un niveau très élevé en terme de politique énergétique.

La Lyonnaise des Eaux a donc pris des engagements très intéressants afin de continuer à gérer le service d'assainissement de la collectivité.

On peut citer notamment la mise en place d'une campagne d'équipement en compteurs communicants afin de suivre les consommations énergétiques en temps réels (ou quasiment en temps réel).

La Société Dédicée s'engage à réaliser une étude énergétique afin notamment de réaliser un plan d'actions de réduction des consommations.

On peut également parler de l'engagement du service à être certifié ISO 50 001 (avant juillet 2014) en complément des certifications ISO 9 001 et 14 001 déjà obtenues ; de leur politique de flotte de véhicule propre (GNV, électrique, panneaux photovoltaïques sur les fourgons...) ; de leur politique de gestion des émissions de gaz à effet de serre ou encore de leur engagement à réaliser des études de cogénération et de valorisation de biogaz.

2.6 L'intérêt de la démarche Cit'ergie® pour la collectivité

La CUB a un Plan Climat Energie Territorial dont tous les partenaires vantent la qualité et le niveau d'ambition. Par conséquent, il ne s'agit pas de « refaire le travail » mais bien d'appréhender la démarche Cit'ergie comme principal outil de suivi, d'évaluation, d'animation et de mise en œuvre du plan d'actions du Plan climat et de remobilisation des directions autour des 140 mesures qui y sont inscrites.

Davantage qu'un complément au plan d'actions, il s'agit d'établir un premier bilan et de redéfinir ou d'adapter si besoin certaines mesures, à la lumière d'une année d'expérimentation du Plan climat et suite à la récente réorganisation des services. Ce qui a donc attiré la CUB, c'est avant tout le processus d'amélioration continue du label qui enrichit fortement le management par la qualité de la politique énergie climat. Ce type de management est en place pour de nombreuses politiques de la CUB. C'est le cas maintenant pour le Plan Climat.

Pour le Comité Stratégique Développement Durable et l'équipe projet, la mise en réseau de la CUB et la possibilité de partager les retours d'expériences d'autres collectivités exemplaires est un sérieux apport.

Le label européen Cit'ergie permettra aussi à la CUB de se hisser au rang des métropoles européennes pionnières en matière de politiques énergie-climat. Il permettra de mieux faire connaître la CUB au-delà de la région aquitaine et de renforcer l'identité de la collectivité sur ces thématiques.

Chapitre 3 : Etat de la situation



Source : Dossier de demande
version 04.2012

Etabli le : jj.mm.aaaa (noter la date de la rédaction)

3.1 Evolution jusqu'à ce jour de la collectivité

Un contrôle des résultats a lieu chaque année lors de la visite annuelle de suivi, sans recomptage des points. Une demande de renouvellement du processus est réalisée tous les 4 ans.

Jusqu'à présent, la collectivité s'est développée comme suit :

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En pour-cent	Version du Catalogue	Version de l'aide à l'évaluation
	<i>Cit'ergie®</i>	Pt	Pt	%		
2012	Audit de labellisation	463 Pt	285,1 Pt	61,58 %		
	1 ^{er} audit renouvellement	de Pt	Pt	%		
	2 ^e audit renouvellement	de Pt	Pt	%		
	3 ^e audit renouvellement	de Pt	Pt	%		
	4 ^e audit renouvellement	de Pt	Pt	%		

3.2 Vision et objectifs de politique énergétique et climatique

Rappel de quelques objectifs fixés au niveau national par la loi Grenelle 1 à atteindre d'ici 2020 en lien avec Cit'ergie® :

- Réduire d'au moins 20% des émissions de CO₂ sur son territoire.
Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.
- Réduire de 38% les consommations d'énergie dans les bâtiments :
 - rénovation du parc de logements sociaux : à partir de 2020 , niveau d'efficacité attendu 150 kWh d'énergie primaire par/m²/an ;
 - dès 2010 tous les bâtiments et équipements publics devront être construits en basse consommation (50 kWh/m²/an) ou seront à énergie passive ou positive (2020). Les énergies renouvelables seront

systématiquement intégrées. Pour les bâtiments à énergie positive, les collectivités territoriales auront la possibilité de vendre l'énergie sur le réseau.

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre dans les transports :
 - développement des transports collectifs et notamment des transports en site propres.
 - développement des PDE, PDA covoiturage, auto partage et mode doux, marche et vélo.
- Rendre plus efficace et plus équitable l'aménagement urbain notamment par une gestion plus intégrée des bâtiments et des transports.

Enoncé de la vision à long terme de la collectivité

En adoptant son Plan Climat Energie Territorial, la Communauté Urbaine de Bordeaux affirme sa volonté de contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique. Elle concrétise l'engagement pris en rejoignant, en 2009, la Convention des Maires. Elle décline sur son propre territoire les engagements nationaux formulés dans la loi POPE de 2005 et précisés dans la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (notamment son article 2). Cet engagement est aussi cohérent avec les ambitions du paquet européen « énergie climat » adopté en février 2007, dénommé « 3x20 » et qui impose de réduire de 20% les émissions de CO₂, d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique et d'atteindre 20% de production d'énergie à partir de sources renouvelables avant l'échéance de 2020.

Volet « lutte contre et adaptation au changement climatique » de l'agenda 21 communautaire dont le plan d'actions a été voté en octobre 2011, le PCET de la CUB est une des composantes essentielles de la stratégie métropolitaine qui, au-delà des mesures opérationnelles qu'il rassemble, entend favoriser l'intégration des problématiques énergétique et climatique dans l'ensemble des politiques communautaires et notamment les documents de planification. Ce Plan Climat affiche aussi l'ambition d'agir comme levier de mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Cette feuille de route n'est cependant que la première étape de l'engagement de la CUB qui devra se poursuivre dans les mandats suivants. Cette condition est indispensable pour inscrire durablement la collectivité dans une trajectoire de réduction des émissions de GES permettant effectivement d'atteindre l'objectif de réduction de 25 à 30% des émissions de GES en 2020, conformément aux engagements de la Convention des Maires, et le facteur 4 en 2050, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens. Cet engagement de long terme est également essentiel pour adapter progressivement le territoire aux impacts du changement climatique.

Les travaux d'élaboration du Plan Climat ont démontré que pour atteindre le Facteur 4 en 2050, la CUB devra engager, sur son périmètre direct de responsabilité, et encourager, auprès de l'ensemble des acteurs, habitants et usagers du territoire communautaire, des changements importants de deux natures différentes et complémentaires :

- d'une part, des efforts significatifs mais proportionnés en fonction des différents secteurs, pour réduire les consommations d'énergie et par conséquent réduire les émissions de GES,
- d'autre part, en complément de ces efforts d'économie et d'efficacité, développer les énergies renouvelables pour couvrir une grande partie des besoins énergétiques résiduels et substituer ainsi au maximum ces ressources renouvelables aux combustibles fossiles fortement émetteurs de GES.

Le Plan Climat et Cit'ergie s'inscrivent ainsi au cœur du Projet Métropolitain !

Principes de la politique énergétique et climatique

Les principes de la politique énergétique et climatique de la CUB sont les suivants :

- des objectifs de réduction de GES à l'échelle du territoire : 25 à 30 % en 2020, 75 % en 2050
- un rôle de levier de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire
- le respect du principe : sobriété / efficacité / énergies renouvelables
- l'intégration des problématiques énergétiques et climatiques dans l'ensemble des politiques communautaires
- un engagement sur le long terme

Extrait de quelques objectifs quantitatifs et qualitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la collectivité (chapitres 1, 3, 4, 5 et 6)

La plupart des actions du plan climat affichent des objectifs quantifiés à atteindre dans un délai imparti. L'ensemble des objectifs chiffrés sont détaillés dans le document public Plan Climat (livret bleu). Par exemple :

En matière de transports :

- augmenter de 2% par an entre 2010 et 2014 la fréquentation, en nombre de voyageurs, du réseau de TC, y compris le réseau ferré de la ceinture ferroviaire
- réduire de 1% / an sur la période 2011 – 2020 le nombre de déplacements automobiles mesurés sur les postes de comptage des grands axes de la CUB
- parmi les mesures pour y parvenir figurent notamment le lancement d'une étude de faisabilité de la mise en œuvre du SDODM, la mise en œuvre du schéma d'amélioration de la vitesse commerciale en cours et le lancement prochain (en cours de consultation) du schéma multimodal de déplacement d'agglomération
- atteindre 15 % de part modale vélo en 2020
- parmi les mesures pour y parvenir figurent notamment le lancement conjoint de la politique vélo et du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo pliant et / ou électrique en septembre 2012 et le lancement d'un schéma des itinéraires cyclables en 2013

En matière de bâti résidentiel :

- engager chaque année sur la période 2012 – 2020, des travaux de rénovation énergétique dans 5 % des logements sociaux du territoire communautaire en visant un objectif de consommation énergétique maximale de 80 kWh / m² ;
- soutenir chaque année sur la période 2012 – 2050 des travaux de rénovation énergétique concernant au minimum 3000 logements dont les deux tiers en habitat collectif ;
- parmi les mesures pour y parvenir figurent notamment la contractualisation de conventions financières éco conditionnalisées avec les bailleurs sociaux, notamment Aquitanis pour réhabiliter leur parc et le montage en cours d'un dispositif d'aide financière aux particuliers (mise en service prévue mi 2013).

En matière de production locale d'énergie :

- produire 468 Gwh/an en 2050 à partir de la géothermie profonde ;
- parmi les mesures pour y parvenir figurent notamment le lancement en octobre 2012 d'une étude de faisabilité de desserte de la futur ZAC Bastide Niel par un réseau alimenté par la géothermie profonde ;
- produire d'ici 2050 1468 GWh grâce à la filière bois énergie ;
- parmi les mesures pour y parvenir figurent notamment le lancement d'une étude de faisabilité pour la desserte du futur PAE du Pontet par un réseau alimenté par la biomasse.

En matière d'exemplarité de notre établissement :

- Contribuer à réduire de 30 % d'ici 2020 les émissions du poste « intrants »
- parmi les mesures pour y parvenir figurent notamment la mise en place depuis 2009 d'une politique intégrée d'achats durables avec adoption systématique de la nomenclature factea durable, action sur les fiches

produits, insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés, conseil et accompagnement auprès des communes

Objectifs quantitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du patrimoine de la collectivité (chapitre 2)

Le plan patrimoine durable fixe les objectifs à 2020 de réduction des consommations énergétiques (80 Kwh/m² énergie finale) d'émissions de GES (0 rejet de CO₂) et d'énergies renouvelables (7%) sur le patrimoine bâti de la Cub. Il fixe un objectif de consommations énergétiques de 80 kWh / m² sur les écoles communautaires réhabilitées.

Objectifs qualitatifs en matière d'adaptation au changement climatique

Parmi les objectifs qualitatifs en matière d'adaptation, figurent notamment :

- La prise en compte dans le futur PLU 3.1 du Référentiel Inondation Gironde ;
- La pérennisation des espaces naturels qui doivent représenter 50% du territoire communautaire ;
- L'intégration des objectifs du plan climat communautaire dans la révision du SCOT et du PLU et le lancement de l'opération 55 000 ha pour la nature.

3.3 Etat des lieux de la politique énergétique et climatique menée jusqu'à présent

Voir en annexe le catalogue d'actions Cit'ergie® entièrement rempli et mis au point conformément au rapport d'audit . Voir aussi le tableau de recueil des indicateurs ayant servi à l'évaluation par le conseiller (il se trouve dans le dossier zippé Release, fichier « recueil des indicateurs », notamment les onglets « collecte » et « patrimoine ».

NB : le conseiller a utilisé l'EEA Management Tool. Le catalogue de mesure est donc accessible sur l'EMT et téléchargeable en version Excel.

Les fichiers informatiques doivent être nommés de la manière suivante :

- CUB_catalogue mesures_AAAAMMJJ (**Voir EEA Management Tool**)
- CUB_indicateurs conseiller_20120921

3.4 Programme de politique énergétique et climatique

Voir en annexe le programme de politique énergétique et climatique approuvé par la collectivité par délibération du 11 février 2011 avec le plan d'actions, la planification et le suivi du plan d'actions au moyen d'indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs de la collectivité. Les exigences d'informations relatives au programme sont rappelées précisément dans la fiche procédure «6DCE-Pro3_construction-programme--EC », il s'agit notamment de bien préciser pour chaque action : l'objectif, le porteur, le budget, le calendrier, les indicateurs de suivi, etc.

Le fichier informatique doit être nommé de la manière suivante :

- CUB_programme_politique_20120921 (**Voir EEA Management Tool**)

Chapitre 4 : Références et documentation



Source : Dossier de demande
version 04.2012

Etabli le : 21.09.2012

4.1 La check liste Cit'ergie® est une référence obligatoire

La Check liste est déposée sur l'EMT : Check-liste-Citergie_CUB.xls

4.2 Les comptes rendus des visites annuelles sont obligatoires pour les collectivités en processus de renouvellement (à annexer par le chef de projet Cit'ergie® de la collectivité)

4.3 Exemples, publications et/ou photos relatifs aux activités de la collectivité concernant ses excellentes performances (voir chap. 2.5)

- *Cub_Trophées_commande_publique_20120921, 2009*
- *Cub_restructuration_hotelJFleuret_20120921, image de synthèse*
- *Cub_récupération_energieEU_20120921, 2010*

4.4. Logo de la collectivité et illustration « phare » pour la cérémonie de remise des labels Cit'ergie® et des reconnaissances CAP Cit'ergie® (haute définition)

(Voir EEA Management Tool)

4.5. Autres documents importants

(* A annexer par le conseiller Cit'ergie®)

Liste des annexes

(* A annexer si cela existe par le chef de projet Cit'ergie® de la collectivité)

- Organigramme de la collectivité (fortement recommandé) : Cub_organigramme **(Voir EEA Management Tool)**
- Tableau des compétences et portage des actions : Cub_tableau_compétences_20120921

	Compétences de la collectivité	Exploitation à l'interne	Exploitation externe	Pôle en charge	Direction en charge
Approvisionnement en électricité	non	non	non		
Approvisionnement en eau	oui	non	oui	Proximité	Direction de l'eau
Approvisionnement en gaz	non	non	non		
Chauffage urbain	partielle	non	oui	Proximité	Direction de la collecte et du traitement des déchets
STEP	oui	non	oui	Proximité	Direction de l'eau
UIOM	oui	non	oui	Proximité	Direction de la collecte et du traitement des déchets
Entreprises de transports	oui	non	oui	Mobilité	Direction de la coordination, de la gestion et du contrôle
Collecte des déchets	oui	oui	non	Proximité	Direction de la collecte et du traitement des déchets
Traitement des déchets	Oui	non	oui	Proximité	Direction de la collecte et du traitement des déchets

Cub_tableau_compétences_20120921

- Tableau de suivi du plan d'action énergétique et climatique et des objectifs :
Cub_programme_politique_20120921 (Voir **EEA Management Tool**)
- plan d'actions du PCET communautaire : CUB_plan_actions_20120921 (**Voir EEA Management Tool**)
- Profil Climat de la Cub : CUB_profil_climat_20120921 (**Voir EEA Management Tool**)
- Métropole des 5 sens : CUB_metropole5sens (**Voir EEA Management Tool**)

4.6. Autorisation de diffusion des documents

(* A compléter par le **chef de projet Cit'ergie**® de la collectivité, avec l'accord de l'élu référent

Merci d'indiquer si vous autorisez la diffusion, dans le cadre restreint du réseau des collectivités et des conseillers Cit'ergie® (plateforme collaborative <http://collab.ademe.fr>), des documents joints à votre candidature.

Nota : Dans tous les cas, vous serez informé des documents mis en ligne et pourrez demander le retrait des documents à tout moment à l'adresse l.thierry@aere.fr.)

	oui / non
J'autorise la mise en ligne du plan d'action	oui
J'autorise la mise en ligne des fiches actions	oui
J'autorise la mise en ligne de la délibération sur le programme de politique énergétique	oui
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	oui
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques, à l'exception des documents suivants : - - -	
Je souhaite donner mon autorisation au cas par cas pour la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	